

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

Espace Alienor
255 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées d'assainissement et réseaux d'alimentation en eau potable en parallèle de la voie verte à Antonne et Trigonant - Convention de groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux et Le Syndicat Eau Cœur du Périgord.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire et au Président un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que le Grand Périgueux engage la création d'un poste de relèvement et à la création d'un réseau de transfert des eaux usées d'assainissement de la commune d'Antonne et Trigonant / Escoire vers la station d'épuration « Les garennes » (Trélissac).

Que dans ce cadre, et en parallèle le Syndicat Eau Cœur du Périgord souhaite renouveler les réseaux d'eau potable dans le bourg Sud.

Que dans un souci de meilleure cohérence technique et afin de faciliter la gestion des études et travaux conjoints liés à cette opération, le syndicat Eau Cœur du Périgord et la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux s'accordent pour s'associer dans le cadre d'un groupement de commandes, pour la partie « LOT Canalisations ».

Le Président,

DECIDE

Article 1 : de signer la convention de Groupement de commandes avec le Syndicat Eau cœur du Périgord pour l'opération de création d'un poste de relèvement et la création d'un réseau de transfert des eaux usées d'assainissement de la commune d'Antonne et Trigonant / Escoire vers la station d'épuration « Les garennes » (Trélissac).

Fait à Périgueux, le

13 MARS 2024

Affiché le :

13 MARS 2023


Le Président
Jacques AUZOU